

Des politiques efficaces pour combattre le changement climatique à moindre coût

Quelle est la justification économique d'une action ambitieuse contre le changement climatique ?

Quel est le rôle de la tarification du carbone ?

Que se passe-t-il si tous les pays ne participent pas ?

Quelles sont les perspectives d'évolution d'un marché mondial du carbone ?

Dans quelle mesure les actions varient-elles d'un pays à l'autre ?

Comment les pays peuvent-ils être encouragés à prendre part aux initiatives ?

Pour en savoir plus

Références

Où nous contacter ?

Introduction

Les gouvernements du monde entier sont parvenus à un consensus sur la nécessité de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les décennies à venir. Aussi se préparent-ils à conclure un accord international sur les mesures à prendre lors de la quinzième Conférence des Parties (CdP 15) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Copenhague fin 2009.

Compte tenu des coûts et des risques qu'entraînerait l'inaction, agir dès à présent se justifie économiquement, même sur fond de crise mondiale. Les attermoissements ne serviraient qu'à différer une échéance inévitable, non sans imposer ultérieurement des réductions d'émissions plus importantes encore, ce qui élèverait le coût par rapport à une démarche plus progressive. Par ailleurs, l'occasion s'offre aujourd'hui de mettre à profit les programmes de relance économique instaurés par les gouvernements pour investir dans des technologies propres novatrices – qui pourraient donner un nouvel élan aux économies en difficulté tout en les plaçant sur une trajectoire de croissance sobre en carbone.

Étant donné l'ampleur des réductions d'émissions requises pour maintenir les concentrations de GES à un niveau acceptable, l'atténuation des effets du changement climatique doit impérativement être menée au moindre coût. D'après les analyses de l'OCDE, le coût de l'action pourrait être limité, à condition qu'une panoplie d'instruments économiquement efficace, faisant la part belle à la tarification du carbone, s'applique aussi largement que possible à toutes les sources d'émissions, pour l'ensemble des pays, des secteurs et des GES.

En pratique, une action internationale de vaste portée couvrant tous les principaux émetteurs risque d'être difficile à mettre en œuvre d'emblée. La motivation des pays face à cette tâche ambitieuse peut être renforcée par des instruments très divers, soutiens financier et technologique compris. Ce numéro de *Synthèse* récapitule les éléments clés des travaux de l'OCDE sur les politiques et mesures qu'appelle sans plus attendre le changement climatique. ■

Quelle est la justification économique d'une action ambitieuse contre le changement climatique ?

D'après les projections de l'OCDE, en l'absence de nouvelles mesures, les émissions mondiales de GES augmenteront de 70 % d'ici à 2050 et continueront de progresser après cette date. Si les émissions passées sont majoritairement imputables aux pays de l'OCDE, les pays non membres représentent l'essentiel des augmentations prévues. Par rapport aux niveaux pré-industriels, la température du globe pourrait ainsi s'élever de 4 °C, voire de 6 °C, d'ici à 2100. Compte tenu des coûts et, pis encore, des risques qu'entraînerait l'inaction, des mesures ambitieuses s'imposent pour réduire les émissions.

Les mesures d'atténuation ne seront ni bon marché ni faciles à mettre en œuvre. La récession mondiale actuelle ne saurait servir de prétexte à l'immobilisme : des politiques doivent être instaurées sans plus attendre pour combattre le changement climatique. Certes, la contraction de l'activité économique mondiale va faire baisser les émissions, mais elle ne suffira pas à les réduire durablement. Les analyses montrent que dans un premier temps, les premières mesures d'un accord international sur le climat, et qui présentent une bonne efficacité par rapport aux coûts, peuvent être relativement abordables, les coûts augmentant progressivement avec le mouvement de reprise économique. Par exemple, des mesures visant à maintenir l'élévation de la température moyenne du globe dans la limite de 3 °C amputeront la croissance moyenne du PIB mondial de 0.11 % par an par rapport aux chiffres prévus pour la période 2012-2050 – soit une réduction de près de 4 % du PIB en 2050 par rapport au *statu quo*. Signalons cependant que le PIB mondial devrait encore afficher une croissance de plus de 250 % durant cette période, même dans l'hypothèse d'une forte réduction des émissions. Bien qu'un accroissement démographique soit également prévu, la situation financière des habitants de la planète sera, en moyenne, meilleure qu'aujourd'hui. Toutefois, si les émissions de GES continuent à s'accumuler au rythme actuel dans l'atmosphère, le coût encouru pour ramener ultérieurement les concentrations à un niveau acceptable sera prohibitif. La mise au point de technologies sans carbone prendra également du temps, et les investisseurs ont besoin dès maintenant d'un signal de prix clair et crédible pour faire les choix d'investissement voulus.

Les effets bénéfiques de la réduction des émissions sont difficiles à chiffrer. Il ressort néanmoins des travaux d'analyse de l'OCDE que compte tenu des impacts non marchands, des risques liés à l'inaction et des avantages connexes obtenus dans d'autres domaines de la politique économique, une action ambitieuse est parfaitement compatible avec la logique économique. Certains de ces avantages connexes, notamment la diminution de la pollution atmosphérique locale, la préservation de la biodiversité et une plus grande sécurité énergétique, peuvent être significatifs, bien qu'ils soient aussi très variables d'un endroit à l'autre. ■

Quel est le rôle de la tarification du carbone ?

Aucun moyen d'intervention ne suffira à lui seul à appréhender tout l'éventail des sources et des secteurs d'où émanent les GES. L'utilisation d'instruments fondés sur le marché, tels que les taxes carbone et les systèmes d'échange de droits d'émission, sera déterminante pour maintenir les coûts de l'action à un niveau peu élevé. En attribuant un prix aux émissions de GES, ces instruments découragent les comportements qui en sont la cause. Ils amènent les pollueurs à trouver et à mettre en œuvre les formes de réduction les moins coûteuses. Des taxes carbone et des systèmes d'échange de droits d'émission sont déjà en vigueur dans plusieurs pays de l'OCDE, notamment tous ceux qui font partie de l'Union européenne.

À cet égard, l'autre grande mesure à prendre en priorité consiste à mettre fin aux subventions préjudiciables à l'environnement dont bénéficient la consommation et la production d'énergie, car ces subventions reviennent *de facto* à récompenser les émissions de carbone. Leur suppression abaisserait le coût total de la réalisation d'un objectif donné de réduction d'émission. Les subventions énergétiques sont particulièrement généreuses en Russie, dans d'autres pays d'Europe orientale non membres de l'Union européenne et dans plusieurs grands pays en développement, notamment l'Inde. D'après une analyse réalisée conjointement par l'OCDE et l'Agence internationale de l'énergie, d'ici à 2050 l'arrêt de ces subventions pourrait faire baisser les émissions de GES de plus de 30 % dans certains des pays en question, et de 10 % à l'échelle de la planète. Dans l'ensemble, les réductions seront encore plus fortes si les pays développés adoptent parallèlement un système contraignant

de plafonnement des émissions. La suppression des subventions aurait aussi pour effet d'améliorer l'efficacité de ces économies, d'où une croissance plus forte du PIB, et de diminuer le coût global encouru pour stabiliser les concentrations de GES.

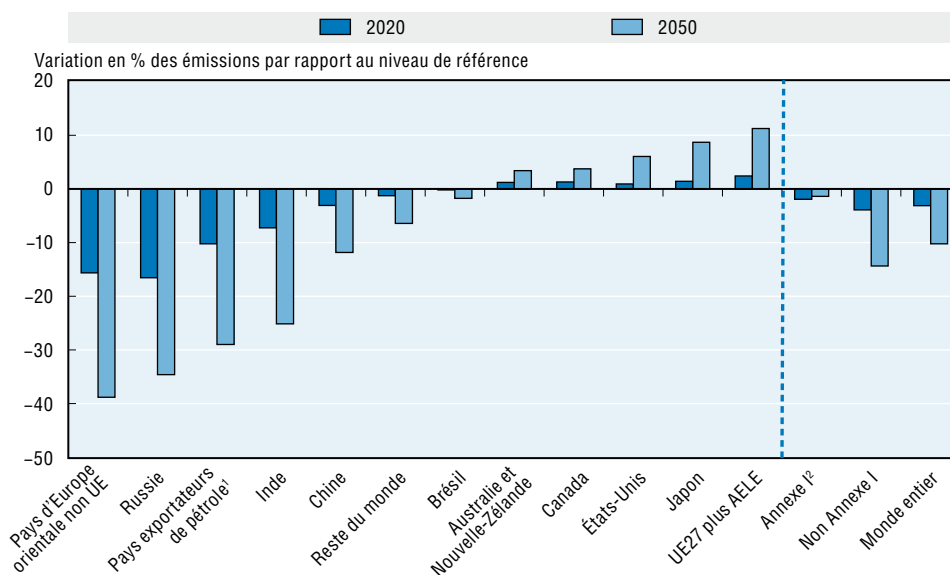
Les instruments fondés sur le marché devraient être complétés par d'autres approches, passant par les codes du bâtiment et les normes applicables à l'électroménager, des mesures qui encouragent la mise au point et l'adoption de technologies sobres en carbone, ainsi que des campagnes d'information incitant à changer de comportement.

La mise au point de technologies sobres en carbone devra être étayée par des politiques de R-D. Selon les calculs de l'OCDE, une mesure visant à stabiliser les concentrations à 550 ppm d'équivalent CO₂ (éq. CO₂) pourrait avoir pour effet de multiplier par quatre les dépenses mondiales de R-D dans le domaine de l'énergie à l'horizon 2050. Toutefois, en pratique, la tarification du carbone ne suffira sans doute pas à susciter les investissements voulus dans la R-D car l'innovation se heurte à des obstacles de taille. Le plus évident tient à l'incertitude entourant la politique climatique à venir, et par conséquent la rentabilité des investissements de R-D. Le financement de la R-D doit néanmoins s'ajouter et non se substituer à la tarification du carbone. S'il peut contribuer à la mise au point de nouvelles technologies, telles que le piégeage et le stockage du carbone, celles-ci ont peu de chances d'être activement déployées sans le renfort de politiques qui fixent le prix du carbone à un niveau suffisamment élevé.

Cependant, le chevauchement des mesures peut avoir un coût. Dès lors que la réduction totale des émissions à réaliser est définie par le biais d'un système national de droits négociables, la fixation d'autres objectifs, concernant par exemple les énergies renouvelables ou les biocarburants, ne permettra pas nécessairement d'aller au-delà de l'objectif du système de plafonnement et d'échange. Autrement dit, des mesures susceptibles de se recouper devraient être utilisées seulement dans les cas où d'autres considérations entrent en jeu, notamment pour dynamiser les technologies sobres en carbone ou améliorer la sécurité énergétique. ■

Graphique 1.

LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS ÉNERGÉTIQUES DANS LES PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE RÉDUIRAIT FORTEMENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



1. Moyen-Orient, Algérie-Lybie-Égypte, Indonésie et Venezuela.
2. Parties visées à l'annexe I : pays qui se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément au Protocole de Kyoto. Figurent dans ce groupe la plupart des pays membres de l'OCDE, ainsi que certains pays d'Europe centrale et orientale en transition.

Source : OCDE, modèle ENV-Linkages.

Que se passe-t-il si tous les pays ne participent pas ?

L'objectif de concentration de GES, même relativement peu ambitieux, sera difficile à réaliser sans la participation du plus grand nombre possible de pays, de branches d'activité et de sources d'émissions aux efforts de réduction. Compte tenu de la vitesse d'augmentation attendue des émissions dans un certain nombre de régions en croissance rapide, des mesures sérieuses devront être prises d'ici à 2050 non seulement par tous les pays développés, mais aussi par les grands pays émetteurs en développement, comme la Chine et l'Inde.

L'industrie a aussi un rôle à jouer. En dispensant les activités à forte intensité énergétique de la tarification du carbone, par exemple, on ferait grimper le coût de la stabilisation des concentrations à 550 ppm éq. CO₂ de 50 % en 2050.

Les « fuites de carbone », à savoir le risque que les réductions d'émissions opérées dans plusieurs pays soient en partie annulées par des augmentations dans d'autres, ne doivent pas susciter des craintes excessives. Sauf à supposer que l'action contre le changement climatique se limite à quelques pays, ces fuites s'annoncent quasiment insignifiantes. Par exemple, d'après les travaux de l'OCDE, si l'Union européenne était la seule à agir pour réduire les émissions de GES, près de 12 % des réductions obtenues seraient contrebalancées par des augmentations ailleurs. Cependant, si tous les pays développés passaient à l'action, le taux descendrait au-dessous de 2 %.

Les simulations de l'OCDE indiquent que certaines des solutions proposées pour remédier aux problèmes de compétitivité et de fuite posés par les politiques d'atténuation du changement climatique risquent d'avoir un coût élevé. Quelques pays envisagent ainsi d'appliquer des ajustements fiscaux aux frontières, autrement dit des prélèvements à l'importation dans des pays réglementant le carbone sur des biens provenant de pays où la lutte contre le carbone est inexistante. Si cette mesure peut réduire un tant soit peu les fuites de carbone, elle est relativement coûteuse pour l'économie du pays ou du groupe de pays qui la mettent en œuvre, et ne résout pas véritablement le problème de la compétitivité. Par exemple, dans l'optique d'une réduction des émissions de 50 % à l'horizon 2050 par rapport à 2005 dans les pays de l'Union européenne, le fait d'ajouter les ajustements fiscaux aux frontières à la panoplie d'instruments ne réduit pas les pertes de production des industries à forte intensité énergétique, tandis qu'il élève le coût de l'action dans l'Union européenne (de 1.5 % du PIB à 1.8 % en 2050) et entraîne un coût pour les partenaires commerciaux. Les ajustements fiscaux aux frontières pourraient aussi être difficiles à concevoir et à administrer, et risquent de donner lieu à des mesures de rétorsion commerciale.

Élargir la participation aux actions de réduction des émissions de GES de manière à y associer les économies émergentes les plus polluantes puis, dans un deuxième temps, tous les pays en développement reste encore le moyen le plus efficace par rapport au coût de parer aux fuites de carbone. ■

Quelles sont les perspectives d'évolution d'un marché mondial du carbone ?

L'essor d'un marché mondial du carbone peut favoriser la participation des pays en abaissant encore le coût des mesures d'atténuation. Dans un avenir proche, le couplage des systèmes nationaux et régionaux d'échange de droits d'émission, les mécanismes de crédits d'émission ou d'autres systèmes de droits négociables peuvent donner forme peu à peu à un tel marché. Cette intégration éventuelle des systèmes d'échange supposerait une certaine harmonisation internationale de leur caractéristiques, englobant les niveaux et/ou modalités à retenir pour le plafonnement des émissions, l'adoption éventuelle de prix plafonds et l'utilisation de crédits d'émission internationaux.

En ouvrant la participation aux pays en développement et en diminuant l'écart de prix du carbone entre les pays parties prenantes et les autres, les mécanismes de compensation carbone peuvent aussi développer le marché du carbone, d'où une réduction des fuites et des problèmes correspondants. En témoigne le mécanisme pour un développement propre (MDP), qui permet aux Parties visées à l'annexe I (pays qui se sont engagés à réduire leurs émissions de GES conformément au Protocole de Kyoto) d'investir dans des projets visant à faire baisser les émissions dans des pays en développement.

L'analyse montre que les économies réalisables grâce à l'utilisation par les pays développés de mécanismes de compensation carbone bien conçus pourraient être très importantes. Cependant, d'aucuns s'interrogent sérieusement sur l'efficacité et la lourdeur

administrative du MDP en vigueur, qui est largement axé sur des projets. Pour répondre en partie à ces préoccupations, mieux vaudrait peut-être négocier les niveaux de référence des émissions par secteur. Les entreprises qui ramènent leurs émissions au-dessous du niveau de référence obtiendraient des crédits pouvant être vendus sur des marchés internationaux de carbone. Les réductions d'émissions seraient encore plus bénéfiques pour l'environnement si ces niveaux de référence étaient fixés largement au-dessous des évolutions prévues en l'absence d'action supplémentaire.

Toutefois, à longue échéance, pour réaliser des objectifs ambitieux de réduction des émissions mondiales à bas coût, ces démarches devront être intégrées sous la forme d'un marché mondial unifié du carbone, associant par exemple un plafonnement contraignant et un système d'échange. Des plafonds sectoriels contraignants et judicieusement conçus appliqués aux industries à forte intensité énergétique et au secteur de l'électricité dans les pays en développement, qui représentent près de la moitié des émissions mondiales de GES imputables à l'utilisation de combustibles fossiles, pourraient rendre moins coûteuse la réalisation d'un objectif global donné en termes d'émissions, augmenter le nombre de participants à des actions visant le changement climatique et apaiser les craintes concernant les fuites de carbone et la compétitivité. Néanmoins, ils doivent être suffisamment ambitieux pour donner des résultats. D'autres initiatives sectorielles, à commencer par les approches volontaires dans le domaine technologique, peuvent contribuer à diffuser des procédés et technologies plus propres, mais, faute d'attribuer un coût explicite aux émissions de carbone, elles ne sauraient suffire pour inciter les entreprises à réduire leurs émissions.

Les émissions liées à la déforestation sont considérables, et les études tendent à montrer qu'elles pourraient être évitées à un coût relativement peu élevé, et contribuer à baisser les prix du carbone jusqu'à 40 % en 2020. La prise en compte d'un mécanisme de réduction

Tableau 1.

BEAUCOUP DE PAYS ONT ADOPTÉ OU PROPOSÉ DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR 2020

Résultats pour 2020	Objectif simulé Variation en % par rapport à 1990	PIB en 2020 Variation en % par rapport au niveau de référence ²	Description de l'objectif ¹
Australie et Nouvelle-Zélande	0	-0.7	Australie : -15 % par rapport à 2000 ; N-Z : -10 % par rapport à 1990
Canada	0	-0.3	-20 % par rapport à 2006
UE27 plus AELE	-30	-0.3	UE27 et Suisse : -30 % par rapport à 1990 ; Norvège : -30 % par rapport à 1990 ; Islande : -15 % par rapport à 1990
Japon	-8	-0.1	-15 % par rapport à 2005, réductions intérieures seulement
Pays d'Europe orientale non membres de l'UE	-18	-1.6	Ukraine : -20 % par rapport à 1990 ; Bélarus : -10 % par rapport à 1990 ; « à l'étude » dans les deux cas
Russie	-20	-2.0	-20 % par rapport à 1990 ; décision non arrêtée pour l'instant
États-Unis	0	-0.3	Loi Waxman-Markey : -17 % par rapport à 2005 (couvrant 85 % des émissions) ; Obama/Stern : « retour aux niveaux de 1990 »
Brésil	–	0.0	Aucun objectif annoncé
Chine	–	0.0	Objectif ambitieux d'intensité énergétique non traduit sous forme de plafonnement national des émissions
Inde	–	0.1	Aucun objectif annoncé
Moyen-Orient	–	-0.3	Aucun objectif annoncé
Reste du monde	–	0.0	Afrique du Sud : « pointe des émissions entre 2020 et 2025 » ; Corée : annonce de l'objectif au cours de l'année 2009
Parties visées à l'Annexe I	-14	-0.3	
Parties non visées à l'Annexe I		0.0	
Monde entier		-0.2	

1. D'après les communications à la CCNUCC (juin 2009) et, le cas échéant, les déclarations officielles et les avis des gouvernements.
2. Dans l'hypothèse d'échanges parmi les pays visés à l'annexe I et d'un maximum de 20 % des réductions correspondant à des crédits d'émissions ; pour le Japon, les crédits d'émissions s'ajoutent aux réductions intérieures.

des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans un cadre d'action mondial soulève aussi un certain nombre de problèmes de mise en œuvre, ne serait-ce que la marche à suivre pour mesurer, notifier et vérifier les réductions d'émissions. Le financement apporté par les pays développés pourrait aider certains pays en développement à se doter des capacités indispensables pour répondre à des critères d'admissibilité bien conçus.

À mesure que la tarification du carbone progresse parmi les grandes nations émettrices, une forte montée en puissance du marché mondial du carbone est à prévoir. Cette hypothèse pourrait se vérifier si, d'ici à 2050, toutes les Parties visées à l'annexe I ramènent leurs émissions à un niveau inférieur de 50 % à celui de 1990, et si leurs marchés respectifs sont ensuite intégrés. En cas d'application de taxes carbone ou d'utilisation de permis attribués par voie d'enchères, les recettes fiscales pourraient représenter 2.5 % du PIB en 2020 dans les pays considérés. Elles seraient alors utiles pour renforcer les économies affaiblies par la crise actuelle, réduire les taxes en vigueur, financer la mise au point et la diffusion de technologies ou soutenir les mesures d'adaptation et les réductions d'émissions dans les pays en développement. ■

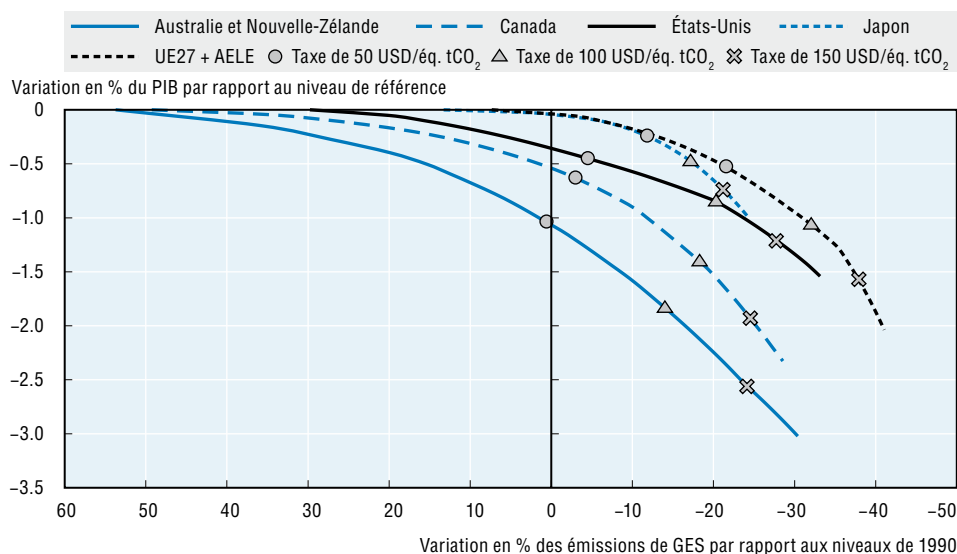
Dans quelle mesure les actions varient-elles d'un pays à l'autre ?

Dans l'optique de la CdP 15, plusieurs pays et l'Union européenne ont adopté, affiché ou proposé des réductions d'émissions à réaliser pour 2020. À supposer que les objectifs les plus ambitieux soient retenus, et s'inscrivent dans des systèmes d'échanges entièrement harmonisés, à l'horizon 2020 ils représenteraient ensemble une réduction d'émissions de 14 % dans les pays visés à l'annexe I par rapport aux chiffres de 1990, une fois pris en compte les crédits d'émissions obtenus dans les pays en développement. Étant donné la forte augmentation prévue des quantités émises dans les pays non visés à l'annexe I, les émissions mondiales afficheraient encore une croissance en 2020 de plus de 20 % par rapport au niveau de 2005 et 35 % par rapport à un scénario de politiques inchangées. Ces objectifs affichés et les actions correspondantes ne réduiraient donc pas suffisamment les émissions pour éviter une élévation de température de plus de 2 °C par rapport aux niveaux pré-industriels, objectif auquel souscrivent depuis peu les grands pays en développement et développés. Quand bien même des objectifs ambitieux de stabilisation resteraient réalisables, des efforts beaucoup plus importants pourraient être indispensables après 2020, entraînant un coût plus élevé.

L'OCDE a évalué les réductions d'émissions des principaux pays développés et de l'Union européenne, de même que les coûts de diverses taxes carbone appliquées dans tous les

Graphique 2.

LES COÛTS TOTAUX ET LES RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS, POUR UNE TAXE CARBONE DONNÉE, VARIENT D'UN PAYS À L'AUTRE



Source : OCDE, modèle ENV-Linkages.

Comment les pays peuvent-ils être encouragés à prendre part aux initiatives ?

pays visés à l'annexe I. Les coûts totaux comme les réductions d'émissions réalisées en 2020 par rapport aux niveaux de 1990, pour un prix du carbone donné, sont très variables d'une région à l'autre. Pour plusieurs pays/régions, à savoir l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Canada et les États-Unis, le prix du carbone devrait atteindre au moins 50 USD/tonne éq. CO₂ pour ramener les émissions aux niveaux de 1990 à l'horizon 2020. ■

En l'absence de transferts financiers internationaux ou d'autres formes de soutien, les incitations à participer seront plus faibles dans les pays où les dommages anticipés du changement climatique sont relativement faibles et/ou les coûts des politiques d'atténuation sont relativement élevés. Compte tenu de la disparité des incitations d'un pays à l'autre, et de l'importance des coûts environnementaux et économiques globaux qui résulteraient de faibles taux de participation, des mécanismes de partage des coûts de l'action s'imposent pour recueillir l'adhésion de tous les grands émetteurs. Le principe des « responsabilités communes mais différenciées » et des « capacités respectives », sur lequel repose en grande partie la CCNUCC, suppose que l'on dissocie la réalisation des réductions d'émissions et la prise en charge de leur coût. L'attribution aux différents pays d'objectifs d'émissions négociés peut être un moyen efficace de favoriser la participation. D'après les analyses de l'OCDE, par rapport à l'application d'une taxe carbone harmonisée à l'échelle mondiale ou à l'échange de droits d'émission intégralement alloués par voie d'enchères, les pays en développement ont tout à gagner de règles d'attribution de permis leur allouant un montant de droits d'émission couvrant les émissions prévues en l'absence de politiques ou qui soient inversement proportionnels à leur contribution aux niveaux d'émissions passés. Les pays en développement tireraient aussi avantage, mais dans une moindre mesure, de règles fondées sur la population ou sur le PIB par habitant. Dans l'ensemble de ces cas des coûts non négligeables mais très variables d'un pays à l'autre s'ensuivent généralement pour les pays développés. La fixation d'objectifs d'intensité nationaux, voire sectoriels, exprimés en émissions par unité produite, est aussi un moyen d'encourager les économies émergentes à émettre moins de GES sans fragiliser leurs perspectives de croissance.

Plusieurs autres possibilités s'offrent pour favoriser la participation aux initiatives de réduction des émissions de GES :

- Le financement public international à l'appui des mesures d'atténuation dans les pays en développement retient depuis peu une attention grandissante, compte tenu de la prolifération des fonds multilatéraux et d'un certain nombre d'initiatives bilatérales. Dans une optique d'efficacité, ces fonds devraient être principalement axés sur les sources d'émissions et/ou les imperfections non prises en compte par d'autres mécanismes de financement de type marché, et chercher à encourager l'investissement du secteur privé.
- Un moyen efficace par rapport aux coûts de dynamiser le déploiement de technologies sobres en carbone à l'échelle internationale consiste à supprimer les obstacles aux échanges et à l'investissement direct étranger, tout en renforçant les droits de propriété intellectuelle.
- Une plus grande place pourrait être accordée à la R-D liée au climat dans l'éventail d'activités des fonds multilatéraux existants.
- Tout accord international sur l'atténuation devra aussi, bien entendu, aborder la question de l'adaptation au changement climatique. Le financement international à l'appui des investissements consacrés à l'adaptation sera particulièrement important pour les pays les moins avancés. ■

Pour en savoir plus

Pour tout renseignement complémentaire sur ce numéro des Synthèses et sur les travaux de l'OCDE concernant les aspects économiques du changement climatique, veuillez contacter : Alain de Serres, tél. : +33 1 45 24 88 33, courriel : alain.deserres@oecd.org, ou Jean-Marc Burniaux, tél. : +33 1 45 24 97 36, courriel : jean-marc.burniaux@oecd.org.

Voir aussi le site Internet de l'OCDE sur l'économie du changement climatique, www.oecd.org/env/cc/econ.

D'autres informations sur les activités de l'OCDE consacrées au changement climatique sont accessibles à l'adresse www.oecd.org/env/cc.



Références

- OCDE (2009), **The Economics of Climate Change Mitigation: Policies and Options for Global Action beyond 2012**, ISBN 978-92-64-05606-0, 40 €, 300 pages.
- Bollen, J., B. Guay, S. Jamet et J. Corfee-Morlot (2009), « Co-benefits of Climate Change Mitigation Policies: Literature Review and New Results », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 693.
- Bosetti, V., C. Carraro, E. de Cian, R. Duval, E. Massetti et M. Tavoni (2009), « The Incentives to Participate in and the Stability of International Climate Coalitions: a Game-Theoretic Analysis Using the WITCH Model », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 702.
- Burniaux, J.-M., J. Chateau, R. Dellink, R. Duval et S. Jamet (2009), « The Economics of Climate Change Mitigation: How to Build the Necessary Global Action in a Cost-effective Manner », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 701.
- Burniaux, J.-M., et J. Chateau (2008), « An Overview of the OECD ENV-Linkages Model », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 653.
- Burniaux, J.-M., J. Chateau, R. Duval et S. Jamet (2008), « The Economics of Climate Change Mitigation: Policies and Options for the Future », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 658.
- Duval, R. (2008), « A Taxonomy of Instruments to Reduce Greenhouse Gas Emissions and their Interactions », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 636.
- OCDE (2008), **L'atténuation du changement climatique : Que faire ?**, ISBN 978-92-64-05962-7.
- OCDE (2008), **Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030**, ISBN 978-92-64-04049-6, 90 €, 570 pages.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.centre@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/berlin

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.